

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNE DE CHAUCHIGNY

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 18 septembre 2020**

L'an deux mil vingt et le dix-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Chauchigny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle périscolaire, sous la présidence de Richard BRUGGER, Maire.

Présents: M. Richard BRUGGER, M. Pascal FASSERT, M. Hubert MARCILLY, M. Olivier PETIT, Mme Emilie SIMON, M. Maxime VALLOT, M. Jean-Paul BLASSON, M. Matthieu BLASSON, Mme Aline CARPENTIER

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Mme Lucie BRULEY

Absent(e)(s) : /

Ont donné pouvoir: M. Christian FERTE à M. Richard BRUGGER

Secrétaire de séance : M. Hubert MARCILLY

Le Procès-verbaux du 10 juillet est adopté.

I- CONSTRUCTION DE LA SALLE PERISCOLAIRE

A/ Equipements de la salle périscolaire : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réception des travaux devrait avoir lieu en octobre ou novembre. La Commune envisage l'aménagement intérieur de cette salle : équipements de la cuisine et cloison amovible. Ces équipements permettront l'utilisation optimum de la salle périscolaire. Il présente les différents devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (9 Pour, 1 Contre, 1 abstention),

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
 - Pour l'équipement de la cuisine : entreprise Aube Froid pour 9739.31€ HT soit 11687.17€ TTC
 - Pour la cloison amovible : Entreprise Algaflex pour 11500€ HT soit 13800€ TTC
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Cuisine	9739.31	Subvention du département	4885
Cloison amovible	11500	Autofinancement	16354.31
TOTAL HT	21239.31		21239.31
TOTAL TTC	25487.17		

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de l'Aube pour soutenir financièrement ces investissements.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

B/ Décision modificative n°1 : Equipements de la salle périscolaire

Suite à la décision d'équiper la nouvelle salle périscolaire, le Maire demande au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits nécessaires à l'achat de ces équipements, le montant totale s'élevant à 25487.17€ TTC.

Vu le budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (9 Pour, 1 Contre, 1 abstention),

- **DECIDE** la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 à savoir :
Chapitre 23 – Article 2313 : + 10000€

II- TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU VIOT ET CHEMIN DU COIN : AVANT-PROJET

Demande du fond de concours

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie projetés rue du Viot et chemin du Coin pour l'amélioration de la gestion des écoulements des eaux pluviales dans le secteur. Le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 50870€ HT soit 61044€ TTC, il présente le plan de financement suivant :

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Rue du Viot	41820	Fond de concours	8000
Chemin du Coin	9050	Autofinancement	42871
TOTAL HT	50870		50870
TOTAL TTC	61044		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de voirie rue du Viot et chemin du Coin.
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention de la Communauté de Communes Seine Fontaine Beauregard au titre du fond de concours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

III- REMPLACEMENT D'UNE FENETRE A LA MAIRIE : EXAMEN DES DEVIS

Monsieur le Maire présente quatre devis pour le remplacement de la fenêtre avec oscillo-battant dans la montée d'escalier de la mairie. Le Conseil Municipal **retient** (Jean-Paul BLASSON ne s'est pas prononcé) les devis de l'artisan Alain Gros et de Socobois pour la fourniture pour un montant total de 608.50€.

IV- CONTRAT TELEPHONIE MOBILE FREE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de téléphonie mobile du périscolaire était encore sous le nom de l'Association des Quatre Etoiles. Il propose au Conseil Municipal de reprendre l'abonnement de 2€ mensuel sans engagement depuis juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à modifier la titularité de l'abonnement FREE et à signer tous documents nécessaires.

V- DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA SOCIETE DE CHASSE: DM n°2

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal de la demande écrite de subvention de la Société de Chasse de la Commune.

Vu le budget primitif 2020,

M. Matthieu BLASSON, trésorier de la Société de chasse, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (7 Pour, 2 Contre, 1 Abstention),

- **DECIDE** de verser à la Société de Chasse de Chauchigny une subvention de 300€ pour l'année 2020.
- **AUTORISE** la décision modificative n°2 du budget primitif 2020 suivante :

FONCTIONNEMENT (en euros)			
DEPENSES		DEPENSES	
Chapitre 011 – Article 60632	- 300	Chapitre 65 – Article 6574	+ 300

Le Conseil demande au Maire d'adresser un courrier au Président de chasse afin de sensibiliser les chasseurs sur l'entretien des haies et des arbustes et sur le respect de l'état des chemins.

VI- DIVERS

- Le Conseil décide de reconduire le Noël des enfants.
- Le Conseil Municipal réfléchira à l'installation de nouvelles jardinières. Il ne souhaite pas utiliser des pneus agricoles à cet effet.
- Le 1^{er} poteau incendie venant de Villacerf est à dégager.
- Le Maire indique avoir été interpellé par des administrés sur les excès de vitesse fréquemment constatés dans la traversée de la Commune. Une réunion avec le Département est déjà prévue pour examiner les divers dispositifs envisageables.
- Le Conseil Municipal a proposé aux administrés de recueillir les adresses mail afin d'envoyer les comptes-rendus par ce biais. En raison des nouvelles possibilités offertes par la Communauté de Communes, dorénavant ils seront consultables sur le site de la Communauté de Communes Seine et Aube: <https://www.ccseineetaube.fr> après leur approbation par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.